



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions liberales : cotisations

Question écrite n° 48992

Texte de la question

M. Christian Daniel attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les difficultes que rencontrent une partie des chirurgiens-dentistes, jeunes installes, ou dont l'activite professionnelle est reduite, a honorer leurs cotisations de caisse d'assurance-retraite, de base ou complementaire. En effet les montants forfaitaires peuvent devenir importants eu egard au montant du chiffre d'affaires de ces chirurgiens-dentistes. Il lui demande s'il ne pourrait pas etre envisage une cotisation plus proportionnelle a leur chiffre d'affaires. Bien entendu les droits ouverts seraient reduits d'autant.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48992

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1041